

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 1er AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 1er août 2023, à 19h00. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
Monsieur Philippe Deschesnes, conseiller Siège numéro 2
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

1.- Ouverture de la séance

146-2023 La séance est ouverte à 19h00 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion.

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ce conseil accepte ces conditions d'ouverture de séance.

2.- Adoption de l'ordre du jour

147-2023 IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour en le laissant ouvert;

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2023-05
- 4.- Embauche d'un directeur aux travaux publics par intérim
- 5.- Modification du règlement d'emprunt 266-2023 décrétant un emprunt de 616 098 \$ pour le resurfaçage du tronçon 32 – de la route Barthélemy à 2 km au sud – Clause de taxation
- 6.- Création d'un comité de ressources humaines afin de procéder à l'embauche d'un directeur général
- 7.- Création d'un comité de ressources humaines afin de procéder à l'embauche d'un directeur aux travaux publics
- 8.- Période de questions
- 9.- Clôture de la séance

3.- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2023-05

148-2023 IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyée par Louise Ferron et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte l'entente numéro 2023-05 établissant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2023, qui seront applicables à compter de la date d'embauche de l'employé.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4.- Embauche d'un directeur aux travaux publics par intérim

149-2023

CONSIDÉRANT la démission du directeur aux travaux publics et de son départ à partir du 28 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que le processus d'embauche est actuellement en cours pour le poste de directeur aux travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin urgent afin d'avoir un directeur aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand entérine à partir du 31 juillet 2023, l'embauche de Monsieur David Deschesnes en tant que directeur aux travaux publics par intérim aux conditions de l'entente salariale 2023-05.

Monsieur Philippe Deschesnes, siège numéro 2 se retire et déclare son conflit d'intérêts.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

5.- Modification du règlement d'emprunt 266-2023 décrétant un emprunt de 616 098 \$ pour le resurfacement du tronçon 32 – de la route Barthélemy à 2 km au sud – Clause de taxation

150-2023

ATTENDU que lors de l'adoption du règlement d'emprunt 266-2023, aucune clause de taxation n'a été prévue;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1076 du code municipal, il est possible de modifier un règlement d'emprunt, sans devoir obtenir aucune approbation, lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt, qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ou qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables par une majoration du taux de l'intérêt ou par la réduction de la période de remboursement; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Trudel, appuyé par Louise Ferron, et unanimement résolu par le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand:

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- QU'une nouvelle article soit ajouté au règlement d'emprunt 266-2023 :

Article 7

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

6.- Création d'un comité de ressources humaines afin de procéder aux démarches d'embauche d'un directeur général

151-2023

CONSIDÉRANT l'absence d'un directeur général permanent;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est maintenant affiché depuis le 13 juillet 2023 et que la fin de la réception des candidatures pour le poste est le 4 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel, et unanimement résolu par le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand qu'il autorise la création d'un conseil de ressources humaines afin de procéder aux démarches d'embauche d'un directeur général composé de la directrice générale par intérim Karine Trahan, la mairesse Marilyne Gélinas, la conseillère Louise Ferron ainsi que le conseiller Christian Charette.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

7.- Création d'un comité de ressources humaines afin de procéder aux démarches d'embauche d'un directeur aux travaux publics

152-2023

CONSIDÉRANT l'absence d'un directeur aux travaux publics permanent;

CONSIDÉRANT que le poste de Directeur aux travaux publics est maintenant affiché depuis le 13 juillet 2023 et que la fin de la réception des candidatures pour le poste est le 4 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Ferron, appuyé par Philippe Deschesnes, et unanimement résolu par le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand qu'il autorise la création d'un conseil de ressources humaines afin de procéder aux démarches d'embauche d'un directeur aux travaux publics composé du directeur aux travaux publics par intérim David Deschesnes, la directrice générale par intérim Karine Trahan, la mairesse Marilyne Gélinas, le conseiller Pascal Trudel ainsi que le conseiller Charles Charette.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

8.- Période de questions

9.- Clôture de la séance

153-2023

L'ordre du jour étant épuisé Charles Charette propose, appuyé par Carine Dubé et il est résolu de clôturer la séance à 19h06.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Greffier-trésorier par intérim

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse

